

Charte de l'association Médiagora Lyon

vr 1

La participation à nos réunions entraîne l'acceptation et le respect des consignes suivantes :

Préambule

Le Conseil d'Administration est responsable juridiquement auprès de l'Administration. Il est garant du respect des Statuts et du Règlement Intérieur, ainsi que du bon déroulement des activités. Les adhérents peuvent proposer leur aide aux administrateurs de l'association, présenter des suggestions et faire connaître l'association à leur entourage.

L'entraide mutuelle — dans la bienveillance, le respect, l'écoute et le non-jugement — est primordiale au sein de l'association.

Comportement durant les regroupements (en présentiel ou en télé-réunions)

- 1) Ce qui se dit dans le groupe reste dans le groupe.
 - *Ne pas divulguer les propos échangés durant les groupes de parole.*
- 2) Dès que possible, parler en utilisant le « Je ».
 - *Faire part de son propre point de vue sans le généraliser aux autres.*
- 3) Parler essentiellement de soi et de son expérience.
- 4) Savoir écouter quand une personne du groupe parle, ne pas l'interrompre et attendre qu'elle ait fini avant de prendre la parole.
- 5) Si l'émotion devient trop intense ou difficile pour soi, on peut sortir — et revenir — sans être jugé.
- 6) Éviter de donner des conseils directifs aux autres.
 - *Ne pas dire «il faut faire ceci» ou «tu dois faire cela».*
- 7) Respecter les opinions qui diffèrent des vôtres, en essayant de ne pas porter de jugement.
 - *Si une discussion particulièrement animée surgit au sein du groupe, adopter une attitude visant à calmer le débat.*
- 8) Respecter le droit au silence des participants.
 - *Chacun est libre de prendre la parole ou non.*
- 9) S'efforcer de respecter les horaires des activités.
 - *En cas de manque de temps disponible, privilégier de partir en avance plutôt que d'arriver en retard (car moins déranger pour les autres).*
- 10) Respecter les directives des animatrices et animateurs.
- 11) Éviter le plus possible de parler des sujets suivants : politique, religion, spiritualité, philosophie, et autres sujets « brûlants ».
- 12) Ne pas faire de promotion pour un médicament ou un thérapeute particulier.

Mises en garde

L'association engage sa responsabilité uniquement pour les activités proposées et encadrées par elle-même (avec un lieu et un horaire prédéfini). **De ce fait, tout incident impactant l'un des membres de l'association en dehors des activités officielles de Médiagora Lyon ne relèvera pas de sa responsabilité.**

L'association ne communique pas les coordonnées de ses membres ou passagers sans leur autorisation explicite. Aujourd'hui existent de nombreuses possibilités pour contacter des personnes rencontrées lors des réunions, via divers réseaux sociaux. Si la personne que vous contactez décide de ne pas vous répondre, ne l'interprétez pas comme un rejet personnel. Respectez son droit ne pas vouloir communiquer.

Si vous éprouvez des difficultés majeures face à une personne lors de nos activités, vous pouvez alerter un membre du Bureau de l'association.